



# VILLE D' AJACCIO

## PORT DE PLAISANCE CHARLES ORNANO

### REGIE AVEC AUTONOMIE FINANCIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131218-2013\_340-DE

Accusé certifié exécutoire

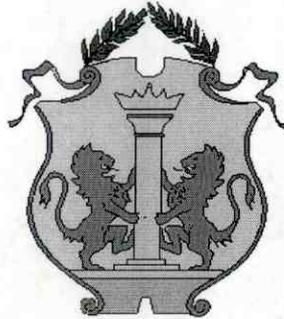
Réception par le préfet : 23/12/2013

# BUDGET PRIMITIF 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'AJACCIO

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DU GRAND AJACCIO



PORT DE PLAISANCE

REGIE AVEC AUTONOMIE FINANCIERE

M 4

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2014

# SOMMAIRE

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget .....	page n° 2
-----------------------------------	-----------

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections .....	page n° 3
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres .....	page n° 4
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres .....	page n° 5
B1 - Balance générale du budget - Dépenses .....	page n° 6
B2 - Balance générale du budget - Recettes .....	page n° 7

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses .....	page n° 8 & 9
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes .....	page n° 10
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses .....	page n° 11
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes .....	page n° 12
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles .....	

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Autres dettes .....	
A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux .....	page n° 13
A1.3 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette .....	page n° 14 & 15
A1.4 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement .....	
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture .....	
A1.6 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie .....	
A1.7 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours .....	page n° 16
A1.8 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N .....	
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements .....	
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations .....	page n° 17
A3.2 - Etalement des provisions .....	
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses .....	page n° 18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes .....	page n° 19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) .....	
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) .....	
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) .....	
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) .....	
A6 - Etat des charges transférées .....	page n° 20
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers .....	

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie .....	
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement .....	page n° 21
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget .....	
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail .....	
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé .....	
B1.6 - Etat des autres engagements donnés .....	
B1.7 - Etat des engagements reçus .....	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents .....	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents .....	

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel .....	
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité de rattachement employé par la régie .....	page n° 22
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) .....	
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) .....	

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures .....	page n° 23
--------------------------------	------------

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

<b>I - INFORMATION GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>A</b>

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - ~~avec~~ ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

- III - Les provisions sont (2) :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
  - budgétaires (délibération n° ..... du ..... )

IV- La comparaison avec le budget précédent (cf.colonne <<Pour mémoire>>) s'effectue par rapport à la colonne du budget - primitif ou ~~cumulé~~ de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

- V – Le présent budget a été voté (2) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
  - ~~- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1~~
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N 1. —

(1) A compléter par <<du chapitre>> ou <<de l'article>>.

(2) Rayer la mention inutile.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>1 900 000.00</b>	<b>1 900 000.00</b>
+		+	+
R E P O R T S	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>1 900 000.00</b>	<b>1 900 000.00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>
+		+	+
R E P O R T S	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>2 246 500.00</b>	<b>2 246 500.00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES**

II  
A2

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget primitif (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	501 800.00		545 800.00	545 800.00	545 800.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	650 000.00		670 000.00	670 000.00	670 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	38 000.00		48 000.00	48 000.00	48 000.00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>1 189 800.00</b>		<b>1 263 800.00</b>	<b>1 263 800.00</b>	<b>1 263 800.00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	391 100.00		219 700.00	219 700.00	219 700.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000.00		20 000.00	20 000.00	20 000.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)	30 000.00		50 000.00	50 000.00	50 000.00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>1 620 900.00</b>		<b>1 553 500.00</b>	<b>1 553 500.00</b>	<b>1 553 500.00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	21 387.00		145 787.00	145 787.00	145 787.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	200 713.00		200 713.00	200 713.00	200 713.00
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>222 100.00</b>		<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 843 000.00</b>		<b>1 900 000.00</b>	<b>1 900 000.00</b>	<b>1 900 000.00</b>

+  
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

= TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES **1 900 000.00**

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget primitif (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	1 393 000.00		1 400 000.00	1 400 000.00	1 400 000.00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	450 000.00		450 000.00	450 000.00	450 000.00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 843 000.00</b>		<b>1 850 000.00</b>	<b>1 850 000.00</b>	<b>1 850 000.00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS			50 000.00	50 000.00	50 000.00
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>1 843 000.00</b>		<b>1 900 000.00</b>	<b>1 900 000.00</b>	<b>1 900 000.00</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)					
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>1 843 000.00</b>		<b>1 900 000.00</b>	<b>1 900 000.00</b>	<b>1 900 000.00</b>

+  
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

= TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES **1 900 000.00**

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONEL**  
**DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION**  
**D'INVESTISSEMENT(8)**

**346 500.00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

II  
A3

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget primitif (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 000.00		35 000.00	35 000.00	35 000.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	24 100.00		151 500.00	151 500.00	151 500.00
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>69 100.00</b>		<b>186 500.00</b>	<b>186 500.00</b>	<b>186 500.00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	153 000.00		160 000.00	160 000.00	160 000.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>153 000.00</b>		<b>160 000.00</b>	<b>160 000.00</b>	<b>160 000.00</b>
<b>4581</b>	<b>Total des opé.pour compte de tiers(9)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>222 100.00</b>		<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (6)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>222 100.00</b>		<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>346 500.00</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget primitif (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	<b>Total des recettes financières</b>					
<b>4582</b>	<b>Total des opé.pour compte de tiers(9)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)	21 387.00		145 787.00	145 787.00	145 787.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	200 713.00		200 713.00	200 713.00	200 713.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (6)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>222 100.00</b>		<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>222 100.00</b>		<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>346 500.00</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(8)</b>	<b>346 500.00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	545 800.00		545 800.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	670 000.00		670 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	48 000.00		48 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	219 700.00		219 700.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000.00		20 000.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	50 000.00	200 713.00	250 713.00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (4)			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		145 787.00	145 787.00
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>1 553 500.00</b>	<b>346 500.00</b>	<b>1 900 000.00</b>
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>+</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>				<b>=</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>				<b>1 900 000.00</b>

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	PROVISIONS REGLEMEENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	160 000.00		160 000.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	35 000.00		35 000.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	151 500.00		151 500.00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>346 500.00</b>		<b>346 500.00</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>+</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>=</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>346 500.00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	VENTES DE PRODUITS ,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	1 400 000.00		1 400 000.00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	450 000.00		450 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	50 000.00		50 000.00
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>1 900 000.00</b>		<b>1 900 000.00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
---	---

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	=	<b>1 900 000.00</b>
---	---	---------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)		198 633.00	198 633.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (5)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
39				
4582	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		2 080.00	2 080.00
49	PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		145 787.00	145 787.00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>			<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
--	---

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	+
------------------------------------	---

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=	<b>346 500.00</b>
---	---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres << opérations d'équipement >>.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES**

**III**  
**A1**

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget primitif (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL (5) (6)</b>	<b>501 800.00</b>	<b>545 800.00</b>	<b>545 800.00</b>
6021	MATIERES CONSOMMABLES	4 000.00		
60221	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	9 000.00		
60222	PRODUITS D'ENTRETIEN	1 500.00		
60225	FOURNITURES DE BUREAU	4 000.00		
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	10 000.00	11 500.00	11 500.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		4 000.00	4 000.00
6066	CARBURANTS		9 000.00	9 000.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	5 000.00	9 000.00	9 000.00
611	SOUS TRAITANCE GENERALE	75 000.00	75 000.00	75 000.00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6152	ENTRETIENS SUR BIENS IMMOBILIERS	50 000.00	50 000.00	50 000.00
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	2 000.00	4 000.00	4 000.00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	3 000.00	3 000.00	3 000.00
6156	MAINTENANCE	80 000.00	110 000.00	110 000.00
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	1 500.00	3 000.00	3 000.00
618	DIVERS	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLES ET REGISSEURS	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6226	HONORAIRES	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 000.00	3 000.00	3 000.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	3 000.00	5 000.00	5 000.00
6257	RECEPTIONS	2 000.00	2 000.00	2 000.00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	4 000.00	4 000.00	4 000.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	9 000.00	9 000.00	9 000.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	6 000.00	6 000.00	6 000.00
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	10 000.00	10 000.00	10 000.00
635111	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	25 000.00	26 000.00	26 000.00
63512	TAXES FONCIERES	175 000.00	180 000.00	180 000.00
6353	IMPOTS INDIRECTS	8 000.00	8 500.00	8 500.00
6358	AUTRES DROITS	800.00	800.00	800.00
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>650 000.00</b>	<b>670 000.00</b>	<b>670 000.00</b>
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	650 000.00	670 000.00	670 000.00
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS (7)</b>			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>38 000.00</b>	<b>48 000.00</b>	<b>48 000.00</b>
6541	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	30 000.00	40 000.00	40 000.00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	8 000.00	8 000.00	8 000.00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)</b>		<b>1 189 800.00</b>	<b>1 263 800.00</b>	<b>1 263 800.00</b>
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES(b) (8)</b>	<b>391 100.00</b>	<b>219 700.00</b>	<b>219 700.00</b>
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCEANCE	269 000.00	240 000.00	240 000.00
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	122 100.00	-20 300.00	-20 300.00
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)</b>	<b>10 000.00</b>	<b>20 000.00</b>	<b>20 000.00</b>
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	10 000.00	10 000.00	10 000.00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		10 000.00	10 000.00
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(d)(9)</b>	<b>30 000.00</b>	<b>50 000.00</b>	<b>50 000.00</b>
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	30 000.00	50 000.00	50 000.00
<b>69</b>	<b>IMPÔTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (e) (10)</b>			
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES(f)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>1 620 900.00</b>	<b>1 553 500.00</b>	<b>1 553 500.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget primitif (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21 387.00	145 787.00	145 787.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION(11) (12)	200 713.00	200 713.00	200 713.00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	198 633.00	198 633.00	198 633.00
6865	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES CHARGES FINANCIERES A REPARTIR	2 080.00	2 080.00	2 080.00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>222 100.00</b>	<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>222 100.00</b>	<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordre)</b>		<b>1 843 000.00</b>	<b>1 900 000.00</b>	<b>1 900 000.00</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	+
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 900 000.00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	144 788.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	165 088.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-20 300.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget primitif (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (5)			
70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	1 393 000.00	1 400 000.00	1 400 000.00
706	PRESTATIONS DE SERVICES	1 293 000.00	1 300 000.00	1 300 000.00
7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES	100 000.00	100 000.00	100 000.00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (6)			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	450 000.00	450 000.00	450 000.00
751	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	150 000.00	150 000.00	150 000.00
752	REVENUS DES IMMEUBLES	300 000.00	300 000.00	300 000.00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74+75)</b>		<b>1 843 000.00</b>	<b>1 850 000.00</b>	<b>1 850 000.00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS(b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)			
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS(d)(7)		50 000.00	50 000.00
7815	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION		50 000.00	50 000.00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 843 000.00</b>	<b>1 900 000.00</b>	<b>1 900 000.00</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget primitif (2)	Propositions nouvelles(3)	Vote (4)
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(8) (9)			
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE			
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (8)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordre)</b>		<b>1 843 000.00</b>	<b>1 900 000.00</b>	<b>1 900 000.00</b>

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 900 000.00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget primitif (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)</b>			
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)</b>	<b>45 000.00</b>	<b>35 000.00</b>	<b>35 000.00</b>
2153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	5 000.00	5 000.00	5 000.00
2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	20 000.00	15 000.00	15 000.00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	5 000.00	5 000.00	5 000.00
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORP. MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	5 000.00	5 000.00	5 000.00
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORERLLES MOBILIER	10 000.00	5 000.00	5 000.00
<b>22</b>	<b>IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors op.)</b>			
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)</b>	<b>24 100.00</b>	<b>151 500.00</b>	<b>151 500.00</b>
2313	TRAVAUX BATIMENTS		51 500.00	51 500.00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	24 100.00	100 000.00	100 000.00
	Opérations d'équipement n°...(1 ligne par opé.)(5)			
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>69 100.00</b>	<b>186 500.00</b>	<b>186 500.00</b>
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>			
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>153 000.00</b>	<b>160 000.00</b>	<b>160 000.00</b>
1641	EMPRUNTS EN EUROS	153 000.00	160 000.00	160 000.00
<b>18</b>	<b>COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS</b>			
<b>26</b>	<b>PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>			
<b>27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
<b>020</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>153 000.00</b>	<b>160 000.00</b>	<b>160 000.00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers (6)</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>222 100.00</b>	<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget primitif (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7) (8)</b>			
	Reprise sur autofinancement transféré			
	Charges transférées			
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES (9)</b>			
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordre)</b>		<b>222 100.00</b>	<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>

<b>+</b>	<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
<b>+</b>	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	
<b>=</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>346 500.00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget primitif (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
1312	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - REGIONS			
1314	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - COMMUNES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
<b>Total des recettes d'équipement</b>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
1068	AUTRES RESERVES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
<b>Total des recettes financières</b>				
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>				

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget primitif (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	21 387.00	145 787.00	145 787.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)(7)	200 713.00	200 713.00	200 713.00
1562	PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS	198 633.00	198 633.00	198 633.00
4818	PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS	2 080.00	2 080.00	2 080.00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>222 100.00</b>	<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(8)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>222 100.00</b>	<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>222 100.00</b>	<b>346 500.00</b>	<b>346 500.00</b>
				+
<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>				
				+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>				
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>346 500.00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
A1.2

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux (taux au 01/01/2012) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal	Capital restant du au 01/01/2014	Type d'indices	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal	Taux maximal	Coût de sortie	Taux après couverture éventuelle	Niveau du taux à la date de vote du budget	Intérêts payés au cours de l'exercice	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant du
(1)		(2)	(3)	(4)			(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
10003	Caisse d'Epargne	261 878.82	202 808.69	1	3.03		Taux fixe à 3.35 %	Taux fixe à 3.35 %	13 590.97	Taux fixe à 3.35 %	3.353	6 406.78		10.98
<b>TOTAL A</b>		<b>261 878.82</b>	<b>202 808.69</b>									<b>6 406.78</b>	<b>0.00</b>	<b>10.98</b>
Barrière simple B														
<b>TOTAL B</b>														
Option d'échange C														
<b>TOTAL C</b>														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
<b>TOTAL D</b>														
Multiplicateur jusqu'à 5 E	SFIL CFFL Caisse Française de Financement Local	373 777.55	83 670.99	4	11		4.815-(5*Cap 7 sur Libor USD 12 M(Postfixé))	4.815-(5*Cap 7 sur Libor USD 12 M(Postfixé))		4.815-(5*Cap 7 sur Libor USD 12 M(Postfixé))	4.889	4 084.71		4.53
<b>TOTAL E</b>		<b>373 777.55</b>	<b>83 670.99</b>									<b>4 084.71</b>	<b>0.00</b>	<b>4.53</b>
Autres type de structures F														
10002	SFIL CFFL Caisse Française de Financement Local	1 724 812.86	1 560 952.72	6	15.08	01/04/2011-01/05/2021 01/05/2021-01/05/2026	Taux fixe à 3.8 %, Taux fixe 3.8% à barrière 1.45 sur EUR-CHF (5.35%/0.5/1.45)	Taux fixe à 3.8 %, Taux fixe 3.8% à barrière 1.45 sur EUR-CHF (5.35%/0.5/1.45)		Taux fixe à 3.8 %, Taux fixe 3.8% à barrière 1.45 sur EUR-CHF (5.35%/0.5/1.45)	14.596	225 378.58		84.49
<b>TOTAL F</b>		<b>1 724 812.86</b>	<b>1 560 952.72</b>									<b>225 378.58</b>	<b>0.00</b>	<b>84.49</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 360 469.23</b>	<b>1 847 432.40</b>									<b>235 870.07</b>		<b>100.00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) au 01/01/2014 après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Eca

(5) Coût de sortie : indiquer le montant à acquitter pour le remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2014 incluant les pénalités éventuelles de remboursement anticipé

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.3

A2.4 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembt	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index (8)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts	Profil d'amortis.	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt
								Taux d'intérêt	Taux actu.					
			(1)		(2)	(3)	(4)	(5)			(6)	(7)		(8)
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 360 469.23									
1641 Emprunts en euros (total)					2 360 469.23									
10001	SFIL CFFL Caisse Française de Financement Local	16/07/2008	01/09/2004	01/09/2005	373 777.55	C	4.815-(5*Cap 7 sur Libor USD 12 M(Postfixé))	2.344	2.378	EUR	A	P		E-4
10002	SFIL CFFL Caisse Française de Financement Local	01/04/2011	01/04/2011	01/05/2012	1 724 812.86	C	Taux fixe à 3,8 %, Taux fixe 3,8% à barrière 1,45 sur EUR- CHF (5.35%/0.5/1.45)	3.800	3.855	EUR	A	P		F-6
10003	Caisse d'Epargne	10/11/2011	25/12/2011	25/03/2012	261 878.82	F	Taux fixe à 3,35 %	3.350	3.392	EUR	T	P		A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
168 Autres emprunts et dettes														
1681 Autres emprunts														
1682 Bons à moyen terme														
1687 Autres dettes														
<b>Total général</b>					<b>2 360 469.23</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour *autres à préciser*.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV  
A1.3

A2.4 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle	Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget	Coût de sortie	Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
										Capital	Charges d'intérêt	
										(2)	(3)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>				<b>1 847 432.40</b>						<b>159 986.21</b>	<b>235 870.07</b>	<b>144 787.79</b>
1641 Emprunts en euros (total)				1 847 432.40						159 986.21	235 870.07	144 787.79
10001	N		E-4	83 670.99	1.92	C	4.815-(5*Cap 7 sur Libor USD 12 M(Postfixé))	4.869		40 815.12	4 084.71	171.96
10002	N		F-6	1 560 952.72	12.33	C	Taux fixe à 3.8 %, Taux fixe 3.8% à barrière 1.45 sur EUR-CHF (5.35%/0.5/1.45)	14.554		88 124.78	225 378.58	144 535.91
10003	N		A-1	202 808.69	5.98	F	Taux fixe à 3.35 %	3.343	13 590.97	31 046.31	6 406.78	79.92
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>												
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (1)</b>												
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>												
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>												
<b>1681 Autres emprunts</b>												
<b>1682 Bons à moyen terme négociables</b>												
<b>1687 Autres dettes</b>												
<b>Total général</b>				<b>1 847 432.40</b>						<b>159 986.21</b>	<b>235 870.07</b>	<b>144 787.79</b>

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2014.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

**A1.7**

Indice	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structures</b>						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	1  10.98%  202 809 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	-	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	-	-	-	1	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	-	-	-	4.53%	-	-
(F) Autres types de structures	-	-	-	83 671 €	-	-
	-	-	-	-	-	1
	-	-	-	-	-	84.49%
	-	-	-	-	-	1 560 953 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV- ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A3-1</b>

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Natures des provisions	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/2012	Montant des provisions constituées	Montant des reprises	Solde des provisions
<b>Provisions budgétaires</b>						
Provisions pour risques et charges	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>Total des Provisions budgétaires</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Natures des provisions	Montant de la provision prévue de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/2012	Montant des provisions constituées pour l'exercice	Montant des reprises prévues de l'exercice	Solde des provisions
<b>Provisions semi budgétaires</b>						
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>50 000.00</b>	0.00	<b>96 000.00</b>	0.00	<b>50 000.00</b>	96 000.00
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers	50 000.00		96 000.00	0.00	50 000.00	96 000.00
taxes amarrages		2012	40 000.00			40 000.00
taxes amarrages		2011	26 900.00			26 900.00
loyers		2010	25 000.00			25 000.00
taxes amarrages		2010	4 100.00			4 100.00
- des comptes financiers						
<b>Total des Provisions semi-budgétaires</b>	<b>50 000.00</b>		<b>96 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>50 000.00</b>	<b>96 000.00</b>

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A5.1

DETAIL DES DEPENSES

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1)(3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D</b>		153 000.00		160 000.00	160 000.00
<b>HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C</b>		153 000.00		160 000.00	160 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES hors 16449 et 166	153 000.00		160 000.00	160 000.00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	153 000.00		160 000.00	160 000.00
<b>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</b>					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	Dépenses imprévues				
<b>Transferts entre sections =C+D</b>					
	Reprise/autofinancement antérieur (C)(1)				
	Charges transférées (D)=E+F+G (1)				
	Travaux en régie (E)				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)				
	Stocks et en-cours (G)				

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution D001 (3)	CUMUL IV
Dépenses	160 000.00		160 000.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscire en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1)(3)	Propositions nouvelles	Vote(2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
<b>Total</b>					

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

DETAIL DES RECETTES

Art.(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1)(3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=a+b+c+d</b>		222 100.00		346 500.00	346 500.00
Ressources propres externes (a)					
Autres recettes financières (b)					
<i>Transferts entre sections (c)(1)</i>		200 713.00		200 713.00	200 713.00
1562	PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS(5)	198 633.00		198 633.00	198 633.00
4818	CHARGES A ETALER	2 080.00		2 080.00	2 080.00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (d)	21 387.00		145 787.00	145 787.00

	Opérations de l'exercice III	Solde d'exécution R001(3)	Affectation R106.(3)	CUMUL V
<b>Recettes</b>	<b>346 500.00</b>			<b>346 500.00</b>

	Montant
Dépenses financières (IV)	160 000.00
Recettes financières (V)	346 500.00
Solde (recettes - dépenses) VI=V-IV(5)	+186 500.00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(6)(7) VI+c/2763+D(5)	+186 500.00
Résultat hors charges transférées V-(II+D001)	186 500.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscire en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

(4) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

**Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)**

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1)(3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
<b>Total</b>					

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES ET DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice ( c/6812) (III)	Solde (1)
2011	Recapitalisation sur renégociation de la dette	8 ans	2011	16 637.40	4 160.00	2 080.00	10 397.40

(1) Correspond au montant de à charge restant à amortir = I - ( II + III )

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT</b>	<b>B1.2</b>

### B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	395 856.28
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0
<b>Total des annuités d'emprunts et garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>395 856.28</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>1 900 000.00</b>

<b>Ratio d'endettement</b>	<b>I / II</b>	<b>20.83%</b>
----------------------------	---------------	---------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT, c'est-à-dire hors dette garantie pour des opérations :

- de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisés par les organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte
- de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements bénéficiant d'une subvention de l'Etat ou réalisées avec le bénéfice de prêts aidés par l'Etat ou adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisées
- réalisées en application du plan départemental prévu à l'article 2 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement.

De même les garanties d'emprunts accordées à des personnes de droit public ne sont pas soumises aux ratios.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT, c'est-à-dire total du remboursement du capital et des intérêts de la dette de la Ville (cf annexe A2.1 Dette sur emprunt - Répartition par prêteur)

(a) Définition du ratio d'endettement : Le montant total des annuités d'emprunts déjà garanties ou cautionnées à échoir au cours de l'exercice, majoré du montant de la première annuité entière du nouveau concours garanti, et du montant des annuités de la dette communale, ne peut excéder 50% des recettes réelles de la section de fonctionnement du budget communal. Le montant des provisions spécifiques constituées par la commune pour couvrir les garanties et cautions accordées, affecté d'un coefficient multiplicateur fixé par décret, vient en déduction du montant total défini.

<b>IV ANNEXE</b>	<b>IV</b>
Autres éléments d'Informations <b>ETAT DU PERSONNEL</b> <b>ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013</b> <b>ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 31/12/2013</b> <b>ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT AU 31/12/2013</b>	  <b>C1.1</b> <b>C1.2</b> <b>C1.3</b>

**C1-1 ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS ETP	Dont : Temps Non Complet
Directeur Général des Services	A			
Directeur Général Adjoint	A			
Directeur Général des Services Techniques	A			
Collaborateur de Cabinet	A			
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
	A B C			
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
	A B C			
<b>FILIERE SOCIALE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
	A B C			
<b>TOTAL GENERAL</b>				

**C1-2 ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 31/12/2013**

AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION
<b>TOTAL GENERAL</b>			

**C1-3 ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT AU 31/12/2013 (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Directeur du service - attaché	A	1	
Attaché	A	1	
Maître de port principal	B	1	
Agent de maîtrise principal	C	1	
Agent technique	C	5	
Adjoint administratif	C	4	
Agent du patrimoine	C	2	
Saisonniers	C	-	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>15</b>	<b>670 000.00</b>

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

